

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 11
- absents : 01
- exclus : 00

Séance du 26 janvier 2024 à 18h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
Christian THIRIOT, Maire.

Étaient présents :

ARDISSON Jean-Claude, BLAIN Bruno, THIRIOT Christian, DUMAS Chantal, MILLET Jérôme, CORNAND Jean-Jacques, MORIN Catherine, DRAMAIX Jean-Guy, NOUVEL Alain, LUCIANO Luc.

Excusée :

MARCHAL Laurence (a donné pouvoir à DUMAS Chantal).

Date de convocation :
22/01/2024
Date d'affichage :

Secrétaire de séance : Chantal DUMAS

Délibération n°03.2024

Objet : Demande d'aide financière auprès du SDED (projet réhabilitation d'un logement communal Mairie & Annexes)

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Energétique.

Par délibération du 14/12/2023, la commune de Beauvoisin a adhéré à cette compétence, à travers sa formule « Energie Plus », lui donnant notamment accès :

- A un conseil technique pour préconiser les travaux de performance énergétique les mieux adaptés à un bâtiment donné,
- A une aide aux dépenses répondant aux critères des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Selon le caractère prioritaire ou complémentaire des actions envisagées, le taux de l'aide est de 50 % ou de 20 % de la dépense éligible présentée par la collectivité, dans la limite d'un cumul d'aides maximum de 50 000 € sur une période de trois années civiles glissantes

En contrepartie, dans le cadre du dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE) Territoire d'énergie Drôme - SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.



La commune de Beauvoisin projette des travaux sur le bâtiment communal, consistant notamment à des travaux tous corps d'état.

LOT N°01 - DEMOLITION - GROS OEUVRE
LOT N°02 - CHARPENTE BOIS
LOT N°03 - ETANCHEITE
LOT N°04 - FACADES
LOT N°05 - MENUISERIES ALUMINIUM
LOT N°06 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS
LOT N°07 - CLOISONS - PLAFONDS - PEINTURE
LOT N°08 - REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCES
LOT N°09 - SERRURERIE
LOT N°10 - ELECTRICITE
LOT N°11 - PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION
LOT N°12 - ESPACES VERTS

Parmi les objectifs poursuivis citons la rénovation thermique du bâtiment ayant pour objectif de réduire les consommations énergétiques finales existantes de plus de 40%.

Pour cela, l'isolation du bâti sera entièrement retravaillée ce qui équivaut à intervenir sur l'ensemble des composantes du bâtiment : mairie-logements-salle polyvalente.

Le montant global estimatif de l'opération s'élève à 654 488 € HT.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 % à 50 % du montant HT des travaux d'économies d'énergie inclus à l'opération de réhabilitation Logement-Mairie & Annexes.
- De céder à Territoire d'énergie Drôme - SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui seront issus des travaux réalisés.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Publié ou notifié le
Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Fait à Beauvoisin, le 26 janvier 2024

Christian THIRIOT, Maire.

